MAIRIE

DE

NIEULLE-SUR-SEUDRE

AR Prefecture

017-211702659-20240408-D24_02_03-DE Reçu le 15/04/2024

DÉLIBÉRATION

séance du 08 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le lundi 08 avril 2024 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 14 - Présents: 14 - Votants: 14 - Pouvoirs: 0

Date de Convocation: 02/04/2024

<u>Présents</u>: M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy

Secrétaire de séance : Mme BILLAUD Vanessa.

Délibération n°

D24_02_03

Objet

FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL
Affectation des résultats de l'exercice 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023 du Budget Principal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de l'exercice de :	72 609,17 €
- un excédent reporté de :	404 610,03 €
Soit un excédent de clôture de :	477 219,20 €
- correction résultat excédentaire salon de coiffure	. + 9 612,18 €
Résultat excédentaire corrigé :	486 831,38 €

En section d'investissement :

-	un déficit de l'exercice de :	- 87 122,94 €
-	un excédent reporté de :	.198 063,73 €
-	un déficit des restes à réaliser de :	112 000,00 €
Soit	un besoin de financement de :	1 059,21 €
-	correction résultat déficitaire salon de coiffure	6 610,07 €
besc	oin de financement corrigé :	- 7 669.28 €

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité

d'affecter le résultat de l'exercice 2023 du Budget Principal comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2023 : excédent	. 486 831,38 €
Besoin de financement en investissement (1068)	7 669,28 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	120 000,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	. 110 940,79 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent	

• d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **15/04/2024.** Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **15/04/2024.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Vanessa BILLAUD François SERV

Vanessa BILLAUD
Secrétaire de séance